

tombeau, ou seulement quelques-uns, ou même un seul ; qu'ils aient été, plusieurs ou un seul, témoins de sa résurrection ; cela n'importe pas à la prérogative de la Vierge. C'est aux historiens qu'il appartient de nous renseigner, s'ils le peuvent, sur les circonstances qui ont accompagné l'Assomption : date, lieu, témoins, etc. ; ce sont des détails assurément intéressants à connaître, mais étrangers à l'essence de l'Assomption qui consiste, répétons-le, dans l'union du corps de Marie, vivant et glorieux, à son âme bienheureuse.

Que l'on y prenne bien garde, elle n'est pas seulement un fait, mais encore, et surtout, une doctrine ; nous disons *surtout*, parce que ce fait se rattache, de lui-même, à l'économie générale du dogme, et que les raisons de son existence sont d'ordre doctrinal. La question de l'Assomption appartient donc essentiellement, et premièrement, à la théologie. Aussi quoiqu'elle soit un fait, et à ce titre relève de l'histoire, cependant est-ce sur des arguments théologiques que repose l'absolue et entière certitude de la glorification complète de Marie, en corps et en âme, nullement sur l'histoire qui reste impuissante à nous renseigner.

L'Assomption se rattache au dogme, parce qu'elle est une exception à la loi par laquelle Dieu a fixé, à la fin des temps, avec la résurrection générale, la glorification de tous les élus en corps et en âme.

De plus, ce n'est pas seulement comme dérogation à une loi universelle que l'Assomption appartient au dogme, mais en elle-même, comme possession de la part de béatitude promise pour les corps des bienheureux.

Et puisqu'il s'agit de l'anticipation, en faveur de la Très Sainte Vierge, d'une règle générale, c'est le cas de rappeler la parole de Bossuet : " Cette maternité glorieuse, cette alliance éternelle qu'elle a contractée avec Dieu, la met dans un rang tout singulier qui ne souffre aucune comparaison. . . . Combien y a-t-il de lois générales dont Marie a été dispensée ! " (1) Le rôle de la Très Sainte Vierge et sa dignité demandaient qu'elle fût admise dans la gloire, en corps et en âme.

La Corédemptrice, associée au Rédempteur dans l'œuvre du relèvement de l'humanité, et dans sa victoire, ne pouvait pas être soumise, elle-même, aux suites du péché dont elle avait contribué, pour sa part, à ruiner la puissance, et avec

(1) Sermon pour la fête de la Conception, 1er point.